

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°89-2023-196

PUBLIÉ LE 4 JUILLET 2023

Sommaire

89-2023-06-09-00006 - Décision n°15-2023 - délégation de signature pour les superviseurs de garde sur le GHT Nord Yonne et pour les administrateurs de garde sur le centre hospitalier de Sens (3 pages)

Page 3

89-2023-06-09-00006

Décision n°15-2023 - délégation de signature pour les superviseurs de garde sur le GHT Nord Yonne et pour les administrateurs de garde sur le centre hospitalier de Sens





DECISION N°15-2023

DELEGATION DE SIGNATURE

- POUR LES SUPERVISEURS DE GARDE SUR LE GHT NORD YONNE - POUR LES ADMINISTRATEURS DE GARDE SUR LE CENTRE HOSPITALIER DE SENS

Le Directeur Général du GHT Nord Yonne, Directeur du Centre Hospitalier de Sens

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L 6143-7, R 6143-38 et D 6143-33 à D 6143-35.

ARTICLE 1

Dans le cadre de ses dompétences définies à l'article L 6143-7 du code de la santé publique et de l'arrêté du 23 août 2019 du Centre National de Gestion des Praticiens Hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, portant renouvellement du détachement de Monsieur Jean-Dominique MARQUIER, Directeur d'Hôpital, dans l'emploi fonctionnel de Directeur des centres hospitaliers de Sens, de Joigny et de Villeneuve sur Yonne,

Sous sa responsabilité, délègue sa signature, en tant que superviseurs de garde sur le GHT Nord Yonne à :

- ⇒ Jessica PARIENTE, Directeur Adjoint
- ⇒ Emmanuel BOS, Directeur Adjoint
- ⇒ Lionel CHAPEY, Directeur Adjoint à la Coordination des soins
- ⇒ Battseren DELGER, Directeur Adjoint
- ⇒ Thierry IHLER, Directeur Adjoint
- ⇒ Nadine MILACHON, Coordonnateur Général des Soins Directeur Délégué Villeneuve sur Yonne
- ⇒ Hans NSAME PRISO, Directeur Délégué Joigny

Sous sa responsabil∦té, délègue sa signature, en tant qu'administrateurs de garde sur le Centre Hospitalier de Sens à :

- ⇒ Marc BRUNETIERE, Ingénieur
- ⇒ Florian CHEVALIER, Ingénieur
- ⇒ Christelle DEMAEGDT, Attachée d'Administration Hospitalière
- ⇒ Pascal FALLON, Attachée d'Administration Hospitalière
- ⇒ Anne LAMARKBI, Cadre de santé
- ⇒ Elodie PETIT, Attachée d'Administration Hospitalière
- ⇒ Lucie RIGAUX, Attachée d'Administration Hospitalière
- ⇒ Nathalie VOVIAUX, Attachée d'Administration Hospitalière

aux seules fins de prendre toutes les dispositions réglementaires et individuelles nécessaires à l'exercice des compétences liées à la supervision et à la garde de direction, telles que définies à l'article 2 de la présente décision.

CENTRE HOSPITALIER DE SENS

1 Avenue Pierre de Coubertin 89108 SENS CEDEX

www.ch-sens.fr

DIRECTION GENERALE 2 03.86.86.10.04 **3** 03.86.86.10.08







DECISION N°15-2023

ARTICLE 2

Les supervisions et les gardes sont hebdomadaires à compter du lundi. En semaine, le superviseur et l'administrateur de garde interviennent de 18h à 8h30 et le week-end du vendredi 18h au lundi 8h30.

Pendant les périodes de gardes administratives, validées par le tableau de gardes, les administrateurs ont délégation sur le Centre Hospitalier de Sens pour :

- l'exercice du pouvoir de police administrative au sein de l'établissement
- la mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement
- l'admission, la sortie ou le décès de patients
- le séjour des patients
- la sécurité des personnes et des biens
- les moyens de l'établissement, notamment en situation de crise
- le déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise
- la gestion des personnels

Pendant les périodes de supervisions, validées par le tableau de gardes, les superviseurs ont délégation sur le GHT Nord Yonne, pour entériner les décisions prises par les administrateurs de garde et intervenir, si besoin, sur des situations le demandant.

ARTICLE 3

A l'issue de leur garde, les superviseurs et administrateurs, outre la rédaction d'un rapport de garde circonstancié, sont tenus de rendre compte au Directeur d'hôpital, chef d'établissement, des décisions prises en son nom.

ARTICLE 4

La présente décision entre en vigueur à compter du 19 Juin 2023. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance et notifiée aux intéressés.

ARTICLE 5

La présente décision abroge la décision N° 02-2023 du 17 Janvier 2023.

Fait à Sens, le 09 Juin 2023

Jean-Dominique MARQUIER, Directeur Général du GHT Nord Yonne Directeur du Centre Hospitalier de Sens



CENTRE HOSPITALIER DE SENS 1 Avenue Pierre de Coubertin 89108 SENS CEDEX www.ch-sens.fr

DIRECTION GENERALE 2 03.86.86.10.04 **3** 03.86.86.10.08







DECISION N°15-2023

RECUEIL DES SIGNATURES DES DETENTEURS D'UNE DELEGATION DANS LE CADRE DE LA DECISION N°02-2023 DU 17 JANVIER 2023

Α	
Emmon vol POS	More PRIMETIERE
Emmanuel BOS	Marc BRUNETIERE
Lionel CHAPEY	Florian CHEVALIER
Battseren DELGER	Christelle DEMAEGDT
BH.	
Pascal FALLON //	Thierry IHLER
Anne LAMARKBI	Nadine Mil LACHON
Attituth	de.
Hans NSAME PRISO	Jessica PARIENTE
Howy	
Elodie PETIT	Lucie RIGAUX
S. Pent	
Nathalie VOVIAUX	
Jovieu	
	CENTRE HOSPITALIER DE SENS 1 Avenue Pierre de Coubertin 89108 SENS CEDEX www.ch-sens.fr DIRECTION GENERALE

3

2 03.86.86.10.04 **3** 03.86.86.10.08 **3** direction@ch-sens.fr